



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0457

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Financement du logement social - Programme exceptionnel 30 000 logements - Avenant n° 4 pour 2008 à la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0457**

commission principale : urbanisme

objet : **Financement du logement social - Programme exceptionnel 30 000 logements - Avenant n° 4 pour 2008 à la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4756 en date du 11 février 2008, le conseil de Communauté a approuvé la programmation du logement social pour 2008 dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat signée le 18 avril 2006. Une programmation complémentaire a été validée par le conseil de Communauté, lors de sa séance du 17 novembre dernier, portant la dotation 2008 de l'Etat à 22,335 M€ et celle de la Communauté urbaine à 21,5 M€.

Monsieur le président de la République a décidé d'engager une opération exceptionnelle visant à accélérer la construction de logements retardés en raison de la crise économique. Il s'agit de faciliter l'acquisition, par les organismes HLM, de programmes mis en vente par les promoteurs immobiliers, dont la commercialisation ne se déroule pas correctement et dont les travaux ne sont pas commencés. L'objectif fixé est de 30 000 logements au plan national, qui permettraient ainsi à la fois d'amortir le ralentissement de l'activité de construction et d'accroître la production de logements sociaux.

Ces logements pourront être financés soit avec les moyens classiques (logement social prêt locatif à usage social (PLUS), prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) ou intermédiaire prêt locatif social (PLS)), soit avec des financements particuliers en faveur de logements dont le loyer sera inférieur au loyer de marché mais supérieur au loyer du PLS, portés principalement par le groupe de la Caisse des dépôts et consignations (Société nationale immobilière). Ils seront acquis par les organismes HLM à des prix compatibles avec les montages financiers correspondants.

Dans l'agglomération lyonnaise, entre 1 000 et 2 000 logements devraient pouvoir être concernés. Il est proposé que le choix des opérations qui seront retenues et de la nature des logements qui en résultera soit discuté, à l'initiative de la Communauté urbaine, avec chacune des Communes concernées. A cet effet, les organismes HLM se sont engagés à communiquer à la Communauté urbaine et à l'Etat la liste des opérations qui leur sont proposées par les promoteurs immobiliers. Pour chaque commune, les décisions d'agrément et de financement des logements sociaux ainsi produits seront donc prises dans une approche globale, qui permettra d'apprécier l'ensemble des opérations proposées en regard des logements sociaux existants et de la programmation traditionnelle des logements sociaux.

Ces décisions d'agrément et de financement seront prises sur plusieurs exercices annuels. Dès 2008, il est possible d'agréer des opérations au titre de ce programme exceptionnel, dont la liste est en cours d'examen.

Dans ce but, l'Etat propose de mettre à disposition de la Communauté urbaine une enveloppe complémentaire de crédits d'un montant de 1 900 000 € pour financer des logements locatifs sociaux PLUS et PLAI. Ce complément porte la dotation annuelle 2008 de l'Etat pour le logement locatif social à 24 235 000 €.

La Communauté urbaine apporte sa contribution à cette opération pour un montant de 500 000 € sur 2008, correspondant au solde de l'enveloppe initialement prévue pour le financement complémentaire par la Communauté des opérations financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) au titre de la reconstitution de l'offre démolie. La dotation 2008 de la Communauté urbaine est ainsi portée à 22 000 000 €.

Ces dispositions font l'objet de l'avenant n° 4 pour 2008 à la convention signée avec l'Etat ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'enveloppe complémentaire de 1 900 000 € apportée par l'Etat au titre du programme exceptionnel d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) de 30 000 logements,

b) - l'apport par la Communauté urbaine d'un complément de financement de 500 000 € par transfert de l'enveloppe réservée en 2008 pour le financement des opérations Anru dans l'autorisation de programme individualisée le 11 février 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 4 pour 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat signée le 18 avril 2006.

3° - L'opération n° 1361 - Délégation des aides à la pierre 2008, fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 900 000 € équilibrée en dépenses et en recettes correspondant à la part de l'Etat.

4° - Les sommes à payer et à recouvrer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 204 170 et 204 200 en dépenses et compte 132 100 en recettes - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.